

DEPARTEMENT DE LA SOMME



Commune d'AMIENS

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Pièce 5 : Annexes

### E - Obligations et informations diverses

#### 2 - ZNIEFF et Zone Natura 2000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

Approuvé le 22 juin 2006



le Maire  
Gilles de Robien

S.O.R.E.P.A

99 rue de Vaugirad - 75 006 - PARIS

Tél : 01.42.22.61.22 - Fax : 01.45.48.23.92

E-mail : [sorepa@worldonline.fr](mailto:sorepa@worldonline.fr)



HUBERT CONSULTANT

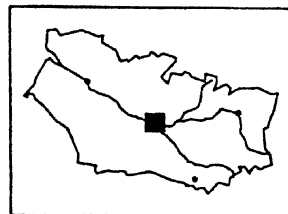
73 boulevard Richard Lenoir - 75 011 - PARIS

Tél : 01.43.71.04.20

E-mail : [hubertlaurence@wanadoo.fr](mailto:hubertlaurence@wanadoo.fr)

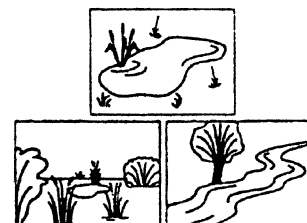


ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE



INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE PICARDIE

S O M M E



Hortillonnages

ZNIEFF n° 0025.0000

Communes : Amiens, Camon, Longueau, Rivery.

Type : I-II

Région naturelle : Vallée de la Somme

Superficie : 250 ha

Nature du site : Mosaïque de jardins, marais sur tourbe, maraîchages et jardins en périphérie urbaine.

**DESCRIPTION DU SITE**

Ensermé par les agglomérations, à la confluence de la Somme et de l'Avre, le célèbre site des Hortillonnages est une mosaïque de jardins maraîchers et potagers, de jardins avec habitats légers de loisirs, et de marais.

Développés sur des alluvions, les hortillonnages sont le fruit du travail de générations de maraîchers (les "hortillons") qui ont façonné pendant des siècles des petites parcelles, délimitées par un réseau dense de canaux ("rieux"), destinées à la production maraîchère.

Aujourd'hui, l'utilisation des hortillonnages est plus orientée vers les loisirs que vers la culture légumière.

Quelques secteurs ont conservé un aspect plus naturel, surtout dans la partie orientale (Marais d'Hecquet), où l'on retrouve des marais semblables à ceux des étangs de la Haute Somme, avec des roselières, des aulnaies-saulaies et des radeaux flottants de tourbe.

**INTERET ÉCOLOGIQUE**

Cette mosaïque de milieu permet l'expression et le maintien d'une diversité végétale et animale particulièrement remarquable aux portes de l'agglomération amiénoise.

**Flore :**

Plusieurs espèces de plantes rares et menacées en Picardie et dans le Nord de la France trouvent ici des conditions de vie favorables, telles que la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) qui participe à la construction des radeaux flottants de tourbe, le Petit nénuphar (*Hydrocharis morsus-ranae*) qui est une plante entièrement flottante, ou le Potamot à feuilles perfoliées (*Potamogeton perfoliatus*).

Au bord des eaux se développent, entre autres, l'Oenanthe des rivières (*Oenanthe fluviatilis*), très rare en Picardie en dehors de la vallée de la Somme, ainsi que le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*) ou Jonc fleuri, qui présente de superbes fleurs rosées.



Fougère des marais

Une plante légalement protégée a été récemment retrouvée : le Faux nénuphar (*Nymphaoides peltata*). Cette plante flottante composerait ici sa dernière population connue en Picardie.

**Faune :**

L'intérêt faunistique réside essentiellement dans la présence d'une avifaune riche et diversifiée, comprenant des espèces des parcs et jardins, et surtout des marais.

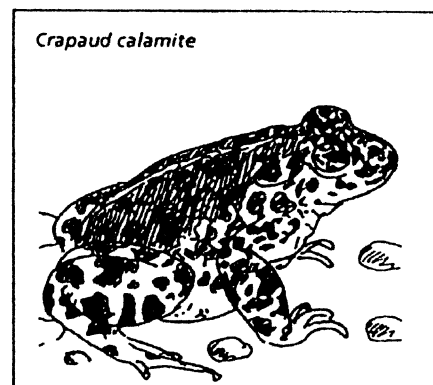
On trouve ainsi plusieurs espèces menacées en Europe et à ce titre inscrites à la directive "Oiseaux",

telles que le superbe Martin-pêcheur et la jolie Gorgebleue à miroir blanc, qui fréquente les roselières ponctuées de saules. Surtout, plusieurs couples de Blongios nain, petit héron des marais devenu très rare en France, sont régulièrement présents.

Quelques couples de Rousserolle turdoïde nichent également, dans les mêmes roselières que le Blongios nain.

En période de migration et d'hivernage, de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau peuvent être observées, surtout hors période de chasse.

Plusieurs espèces de batraciens sont présentes, dont le Crapaud calamite, très rare en dehors du littoral, ainsi que plusieurs espèces de libellules.



Crapaud calamite

**OBSERVATIONS**

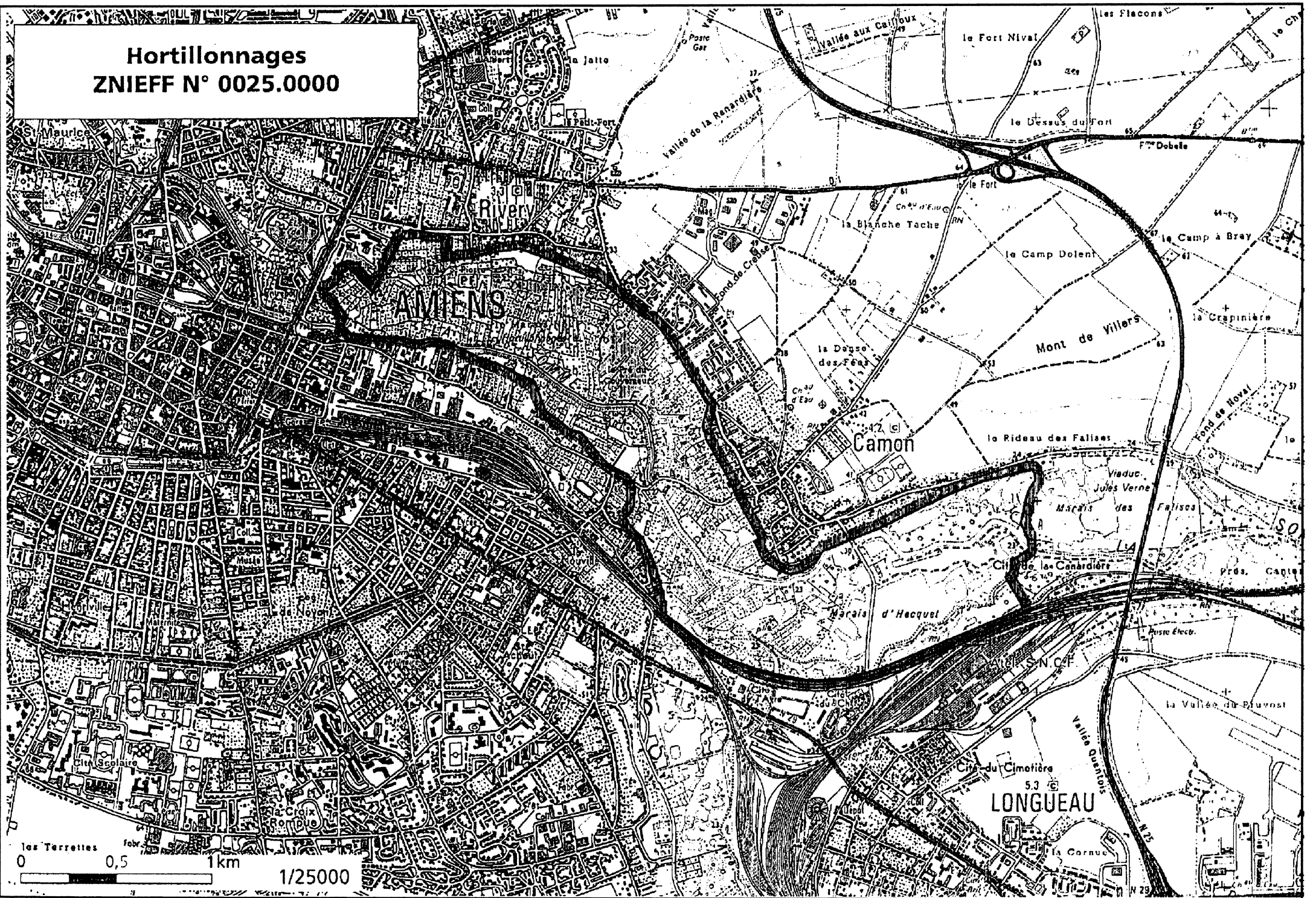
L'expression des potentialités floristiques se trouve réduite par l'eutrophisation, du fait de la qualité médiocre des eaux de la Somme. Des études antérieures mentionnaient la présence de nombreuses espèces, aujourd'hui très rares et non revues depuis plusieurs années.

Le potentiel d'accueil de l'avifaune aquatique est également réduit par une pression de chasse élevée.

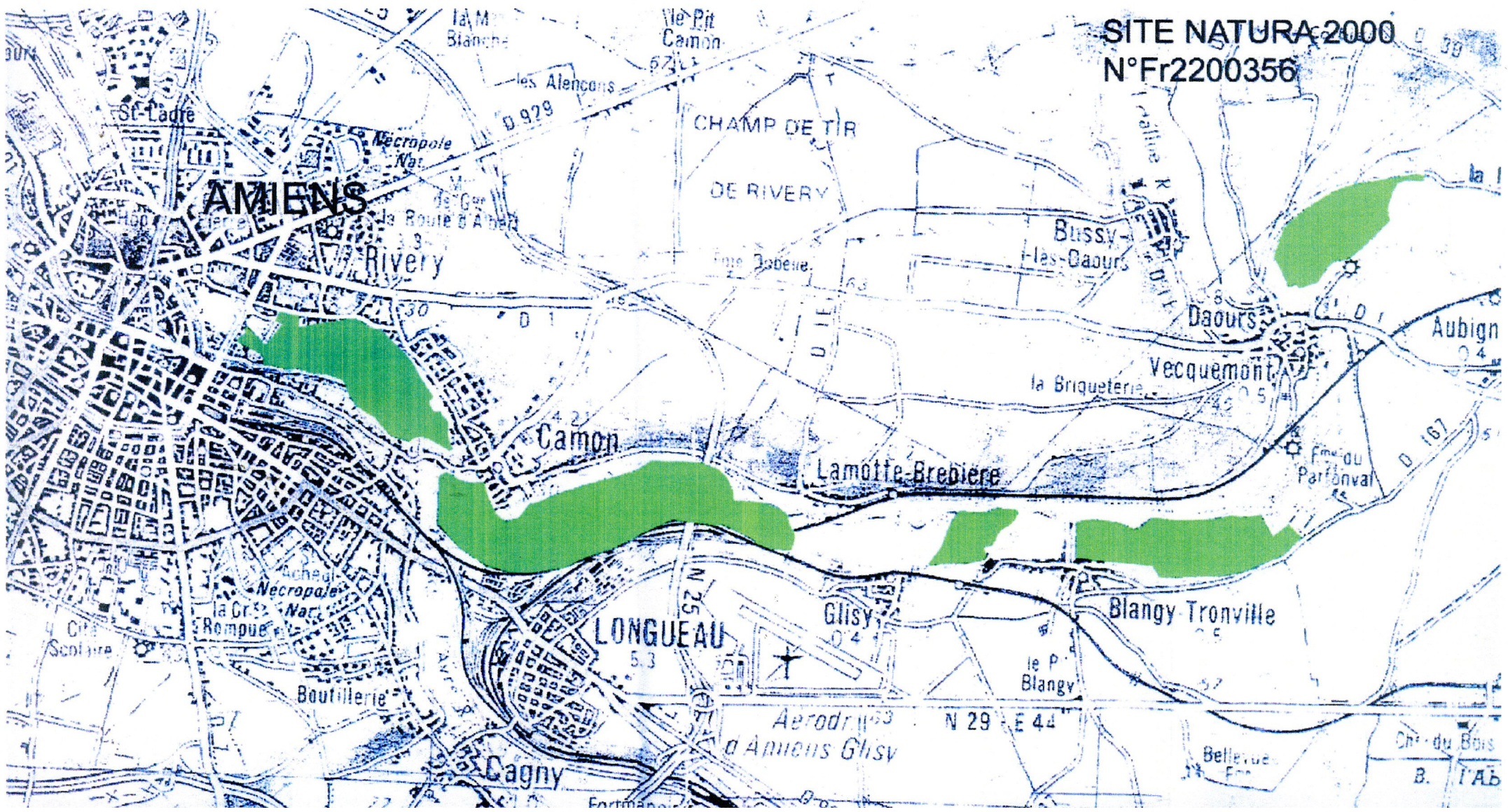
Le maintien de la spécificité maraîchère des hortillonnages est souhaitable, notamment par des encouragements aux hortillons qui vivent encore de leur métier.

Enfin, les opérations visant à entretenir les marais pour limiter leur embroussaillage et ainsi conserver leur richesse écologique, notamment dans le Marais d'Hecquet, sont très bénéfiques et méritent d'être soutenues.

**Hortillonnages**  
**ZNIEFF N° 0025.0000**



SITE NATURA 2000  
N°Fr2200356



AMIENS

CHAMP DE TIR  
DE RIVERY

Camon

Lamotte-Brebiere

Blangy-Tronville

LONGUEAU

Glisy

Aerodrome  
d'Amiens Glisy

N 29 E 44

Necropole  
Nas  
Rivery

Bussy-  
les-Daours

Daours

Vecquemont

Aubign

Necropole  
Nac

Boutillerie

Cagny

le P.  
Blangy

Bellevue

Ch. du Bois  
B. TAB